



## Reclassement en accident de travail, voir le licenciement

Par **KATIE**, le **25/07/2012** à **19:44**

Bonjour Maître, je suis caissière, en accident de travail, depuis le 5 juillet 2012 je suis en inaptitude définitif à mon poste de travail et à tout poste comportant gestes répétitifs du bras gauche mais apte à un poste administratif. J'ai reçu une lettre recommandée avec AR dont une proposition de poste en tant qu'assistante de flux-Filière Epicerie au siege de ma société. Se poste est un poste de secrétaire de statue agent de maitrise ou cadre tout en sachant que j'ai un CAP Petite Enfance donc pas les compétences.Est-ce un piège? Y-a t'il un entretien? Si oui et que cest négatif, je perds ma demande de reclassement en accident du travail? Peut-on me former à se poste sans diplome? Si je refuse les 3 propositions sans explications, est-ce que je serai licencié en accidendent du travail avec indemnités? En vous remerciant par avance.

Par **P.M.**, le **25/07/2012** à **19:52**

Bonjour,  
Il faudrait savoir si les Délégués du Personnel ont été consultés avec toute offre de reclassement puisque l'inaptitude est consécutive à un accident du travail...  
Normalement, l'employeur devrait prévoir une formation si c'est hors de vos compétences...  
De toute façon, vous pourriez refuser des offres de reclassement qui impliquent une modification essentielle du contrat de travail sans que cela puisse être considéré comme abusif...